

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAZIN

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Qui ont pris part au vote : 15

Présents : TURPIN Olivier, DAZIN-DESLANDES Mélanie, MASQUELIER Thierry, HÉROGUER Hélène, SIMOENS Philippe, DUFRENE Alain , TISON Thibault, GAILLET Alexia , HAUTCOEUR Jean-Claude, CARETTE Valère, HAVRET Hélène, DUQUENNE Aimé, DESCAMPS Isabelle, DURIEU Jacques

Excusés : WATRELOT Sabrina donne pouvoir à Mélanie DAZIN

COMPTE-RENDU N°CR5/2023 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

Après approbation à l'unanimité (15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) de la **délibération municipale n°2023-38 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 9 JUIN 2023**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- DELIBERATION N°2023-39 – FINANCES/BUDGET – NOMENCLATURE BEDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-40 – FINANCES/BUDGET – NOUVEAUX TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ALSH - APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-41 – FINANCES/BUDGET – OCTROI DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LA MEL FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (Phase 2) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION- APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-42 – FINANCES/BUDGET – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR LES ELUS ET INTERVENANTS EXTERIEURS - ATTRIBUTION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention.

- DELIBERATION N°2023-43 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR BG loisirs et BG Récré - APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-44 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE - APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-45 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS – APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

- DELIBERATION N°2023-46 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF POUR STAGIAIRISATION EN VUE D'UNE TITULARISATION AU 1^{ER} JANVIER 2024 -APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N°2023-47 – ENVIRONNEMENT – CONTRAT ALCOME : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac) -APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N°2023-48 – INTERCOMMUNALE – RENOUELEMENT CONVENTION DE MUTUALISATION AGENT CHARGE DE MISSION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CRECHE ASSOCIATIVE ENTRE LA COMMUNE DE ANSTAING ET GRUSON – APPROBATION 2023.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site Internet le 08/09/2023

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Identifiant de télétransmission : 059-215902750-20230905-CR5_CM_050923-DE